

Procès Verbal

Commission Travaux et aménagement urbain et Commission Propreté Hygiène Environnement

Date : Mardi 21/07/2020 de 10h-12h00

Lieu : Salle de Réunion Bir Bal Hssan

Objet

Projet participatif de la municipalité de l'Ariana, PAI 2018: Mise en œuvre du programme d'aménagement des trottoirs :

Budget de 500.000 DT alloué à l'aménagement des trottoirs de l'Avenue Hédi Nouira-Arrondissement Ennasr
Projet participatif : Budget + 170.000 DT alloué à l'aménagement des trottoirs des Avenues Mouaouiya Ibn abi Sofiene – le Golf Arabe, Arrondissement Manazah

Etaient présents:

- le Maire de la municipalité : Mr Fadhel Moussa

- Conseillers municipaux :

Salwa Toumi : Présidente de la commission Travaux et Aménagement Urbain

Samira Mezni : membre de la commission

Alia Toumi : Présidente de la commission Environnement Hygiène et propreté

Mr Mahmoud BelHaj, membre de la commission Environnement Hygiène et propreté

- Services techniques : Mr Khaled Jbeli, Mme Meyssa Brahem, mme Amel Riahi et Mme Kaouther Ennajar

- Bureau d'études : Mr Makrem Guitouni

- Société civile :

- Délégués d'Ennasr : Mme Houda Ben Romdhane, M. Faouzi Zaghbib , Association citoyenneté d'Ennasr , mme Hedia Jabeur, Mme Jamila Ellili , Mme Amel Fakhfekh , Mr Afif Kanzari, Mr Ahmed Mahjoub

- Délégués d'El Manazah : Mme Souad Affess, Mme Boutheina El Melki, Mme Elyssa Amara, Mme Lilia Ariane, Mme Zarouk Delila, Mr Riadh Drira

Discussion

❖ **Mme Salwa Toumi** Les avenues concernées par l'aménagement des trottoirs sont des avenues principales : Il s'agit de l'**avenue Hedi Nouira** du quartier Ennasr, de l'**avenue Mouaouiya Ibn abi Sofiene** qui est une avenue centrale et adjacente aux quartiers Menzah7, Menzah6, Menzah5 et également Menzah 8. Quant à l'**avenue du Golf arabe**, il s'agit d'une avenue qui constitue une ceinture centrale pour le quartier d'El Menzah 8. D'où l'importance de partir de ce projet pour qu'il soit un point de remise à l'ordre de ce que doit être un trottoir dans un espace municipal envahi de plus en plus par les infractions de toute sorte commises principalement par les commerces.

❖ **Mr Khaled Jbeli**

- **Concernant l'avenue Hedi Nouira**

- La longueur de l'avenue Hedi Nouira est d'environ 2.5 km.

- Le choix du carrelage a été en pierre et le choix a été décidé en réponse aux souhaits manifestés par les délégués du quartier en Novembre 2017 pour que l'avenue Hedi Nouira soit une avenue modèle.

- Le coût du carrelage après pose est de 75 Dt/m² tandis que le coût du pavé après pose est d'environ 45 DT/m².

- **Concernant l'avenue Mouaiya Ibn abi Sofiene**

- Vu le budget, la direction technique a opté de commencer par réfectionner les zones des trottoirs présentant des déformations ou des fissures. Par la suite, et selon ce que permet le budget, une harmonisation des trottoirs sur toute l'avenue sera envisagée.

❖ Le bureau d'étude

- Le stationnement en biais est désormais interdit selon le règlement de la circulation
- L'exécution des espaces de stationnement seraient de sorte que le stationnement soit parallèle à l'avenue Hedi Nourira
- L'exécution sera faite en privilégiant la sécurité des piétons, en garantissant une largeur de 1m50 aux piétons. Là où l'espace stationnement aurait comme impact de réduire cette largeur de 1m50, l'espace stationnement ne sera pas pris en compte pour exécution.
- La largeur de l'espace de stationnement (en parallèle à la chaussée) sera d'une largeur variante de 2m50 à 3m maximum. Elle sera exécutée en enrobé.

❖ Mme Amel Riahi

- Concernant l'avenue Hedi Nourira :

- L'espace municipal a été fait tel qu'il est par une décision de la municipalité et du directeur des travaux précédents. Il n'y a pas de largeur fixe pour l'espace municipal, la référence étant la largeur résultante (restante) entre la limite de la chaussée et les 6m50 partant du point limite interne des galeries.
- L'espace des galeries (partie interne) est d'une largeur de 3m50. Elle doit être libre pour accès aux piétons.
- L'espace intermédiaire est d'une largeur de 3m. et ne peut être utilisé que pour des terrasses en plein air ouvertes au public et affectées à des activités de détente, de jeux, de restauration ou d'exposition. L'espace intermédiaire peut être établi en légère dénivellation, tout en restant accessible en tout point au public par un emmarchement continu et avec une hauteur de dépassant pas les 45 cm , comme le mentionne le cahier de charge de l'avenue commerciale.
- Une levée topographique est nécessaire avant le début des travaux
- Concernant la limite municipale des trottoirs aux Manazah,
- Le niveau des clôtures des villas non transformées peut être un premier indicateur quant à la limite de l'espace municipal, une limite embrouille par les dépassements des commerces. (Evidemment les détails des titres fonciers peuvent apporter plus de précision)

❖ Mme Salwa Toumi

- Concernant l'avenue Hedi Nourira

- Après plusieurs sorties de terrain et une réunion avec les délégués de quartier le 16/ 07/ 2020 aux services techniques, il a été convenu d'assurer en continuité les trottoirs avec une largeur de 1m50 et de ne pas toucher à la partie intermédiaire qui revient à l'espace privé. Les infractions commises au niveau de l'espace des galeries et au niveau de l'espace intermédiaire sont sujet d'application de la loi mais la municipalité n'est pas censée investir dans un espace qui ne lui appartient pas.
- Le point de départ des travaux sera au niveau Carrefour express en ayant pour objectif de couvrir la totalité de l'avenue Hedi Nourira . La partie adjacente à l'avenue Borj Turki est sujet d'intervention de plusieurs promoteurs, donc les trottoirs municipaux à ce niveau ne seront aménagés qu'en dernier lieu.
- Concernant l'avenue Mouaouiya ibn abi Sofiene
- Il y a des infractions d'envahissement du trottoir qui créent des dénivelllements ou une sorte d'estrades et l'espace du trottoir résultant est parfois de 50 cm.

- **Concernant l'avenue du Golf Arabe**
- Des infractions pareilles commencent à s'étendre également sur trottoirs avec changement de vocation illégal

❖ **Délégués d'Ennasr**

- Il faut avoir un relevé clair de l'état des lieux et particulièrement quant aux infractions au niveau de l'espace qui revient à la propriété municipale et qui sont en fait un obstacle physique à toute exécution
- La nécessité d'un relevé détaillé de tous les empiètements sur le trottoir tout au long de l'avenue
- Il faut avoir un tracé clair du trottoir et un plan d'exécution de la part du promoteur
- L'avenue Hedi Nouira commence du niveau du rond point qui mène vers l'avenue Behi Ladgham (et non au niveau de Carrefour express).

❖ **Délégués d'El Manazah**

- Le changement de vocation au niveau de l'avenue Mouaouiya ibn abi Sofiene est devenu étouffant et l'impact affecte de manière néfaste la qualité de vie des habitants du quartier, même pour les rues voisines.
- L'avenue du golf Arabe et toutes les rues à Menzah 8 sont à vocation résidentielle y compris ce qui est mentionné dans le nouveau plan d'aménagement.
- La municipalité n'est pas en train de remédier aux causes des infractions au niveau des trottoirs mais aux conséquences. La vraie cause derrière ces dépassements qui nuisent à l'espace public est le changement de vocation illégal.
- Les délégués d'el Manazah et toute la société civile souhaitent avoir une vision claire de la municipalité quant à l'application de la loi. La société civile s'engage à soutenir le maire et le conseil municipal.

❖ **Mme Kaouther Ennajar**

- Tout changement de vocation pour El Manazah ne peut être réalisé que sous condition de remaniement du lotissement, ce qui le rend difficile à valider pour ne pas dire impossible.

❖ **Alia Toumi**

- Après deux années de l'élection du conseil municipal actuel, et par respect à toutes les compétences dont jouit la municipalité de l'Ariana, auprès des membres du conseil municipal qu'auprès de ses citoyens, il est temps d'agir clairement contre les dépassements anarchiques.

❖ **Salwa Toumi**

- **Concernant l'avenue Hedi Nouira**

- On est d'accord que le point de départ de l'avenue se situe au niveau du rond point qui mène vers l'avenue Behi Ladgham (menant vers le lycée) mais les travaux commenceront au niveau de carrefour express en attendant que la direction technique, en coordonnant avec le bureau d'études, fournisse un rapport détaillé quant à la limite de l'espace municipal (du côté des fleuristes et d'en face)

- **Concernant les avenues mentionnées d'El Manazah**

- Au-delà du dépassement illégal au niveau des trottoirs, il est urgent de clarifier le message municipal quant à l'hémorragie des changements illégaux de vocation. (Le service d'inspection municipale devrait disposer partiellement de trace des infractions relevées).

❖ **Le Maire**

- La municipalité ne cesse de poursuivre les infractions et suite aux rapports des services techniques, il y aura un avertissement aux contrevenants pour la bonne réalisation du projet en question.

❖ **Mr Khaled Jbeli**

- **Concernant l'avenue Hedi Nouira :**

- la largeur des trottoirs à exécuter sera entre de 1,50m, la largeur restante de l'espace municipal sera dédiée à des places de parking
- Le point de démarrage en première phase de l'exécution du projet sera à partir du « carrefour express » jusqu'à « Amen Banque ».
- L'entreprise doit fournir un levé topographique pour définir les infractions et la municipalité prend en charge l'arrêté de démolition
- Il y aura un plan d'exécution détaillé préparé de la part du bureau d'étude une fois le point de départ est fixé. Quant au coût de l'exécution en enrobé des places parking , il est comptabilisé hors des 500.000 DT dédiés aux trottoirs de l'avenue Hedi Nouira

- **Concernant l'avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene et l'avenue du Golf Arabe**

- L'entreprise commencera l'exécution des travaux au niveau des parties endommagés et précisés par le bureau d'étude.

Décisions

❖ **Salwa Toumi, présidente de la commission Travaux et Aménagement Urbain :**

- Pour l'avenue Hedi Nouira : se limiter à l'espace municipal pourrait couvrir un trottoir d'une largeur de 1m50 sur une longueur de 2 km, bilatérale, à condition qu'on n'intervienne pas sur l'espace intermédiaire qui revient à la propriété des résidences ou des commerces.
- Le promoteur en coordination avec le bureau d'études et la direction technique devrait clarifier le plan détaillé de l'exécution avec la largeur des trottoirs ainsi que celles des espaces de stationnement (2m50 jusqu'à 3m)
- Pour l'avenue Hedi Nouira et de même pour les avenues Moaouiya Ibn abi sofiene et l'avenue du Golf arabe, il est nécessaire d'actualiser l'état actuel des infractions au niveau des trottoirs par un diagnostic qui sera rapporté par les services techniques de la municipalité, en coordonnant avec le promoteur, pour une exécution cohérente.
- Pour une approche cohérente, il est nécessaire d'actualiser l'état des lieux quant aux infractions commises à l'avenue Hedi Nouira (au niveau de la partie municipale aussi bien qu'au niveau de la partie intermédiaire et au niveau des galeries). De même pour les infractions au niveau des avenues Mouaouiya ibn abi sofiene et l'avenue du Golf arabe (dépassements au niveau des trottoirs ainsi que changements de vocation illégaux). Les services techniques devraient présenter un rapport clarifié dans ce sens. Une réunion est à prévoir avec le maire concernant les plaintes des habitants quant aux infractions de changement de vocation à El Manazah.

- ❖ **Le maire, Mr Fadhel Moussa:** La municipalité ne cesse de poursuivre les infractions et suite aux rapports des services techniques, il y aura un avertissement aux contrevenants pour la bonne exécution des trottoirs mentionnés pour ce projet.

Rédaction du Pv, Salwa Toumi